

ISABELLE SCHMITT
Inscrite à la Compagnie Régionale de
Commissaire aux Comptes de BESANCON
52, Faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Association

10 rue de Londres
90000 BELFORT

Rapport du Commissaire sur les comptes annuels

Rapport du Commissaire sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

ISABELLE SCHMITT
Inscrite à la Compagnie Régionale de
Commissaire aux Comptes de BESANCON
52, Faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Association

10 rue de Londres
90000 BELFORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Association

10 rue de Londres
90000 BELFORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Ecole de la 2^{ème} Chance du Territoire de Belfort tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 2 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Belfort,
Le 15 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes

Isabelle SCHMITT



Bilan Actif

	31/12/2019			31/12/2018	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 398	1 398		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	61 153	57 922	3 230	
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	62 551	59 321	3 230	23 389	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	45 000		45 000	45 000
	Autres créances	345 000		345 000	206 184
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
	87 959		87 959	254 146	
Charges constatées d'avance	3 293		3 293	3 975	
TOTAL (II)	481 253		481 253	509 305	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	543 804	59 321	484 483	532 694	

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en attente de liquidation

Isabelle SCHMITT
Commissaire aux Comptes



Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	328 016	355 201
	Report à nouveau		(24 269)
	Résultat de l'exercice	(6 130)	(2 916)
	Total des fonds propres	321 886	328 016
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 685	20 380	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	1 685	20 380	
Total des fonds associatifs	323 572	348 397	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 577	28 297
	Dettes fiscales et sociales	51 650	71 892
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 850	2 702
	Produits constatés d'avance	80 835	81 406
	Total des dettes	160 912	184 298
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	484 483	532 694	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 129,93)	(2 915,83)	
(1) Dont à moins d'un an	160 912	184 298	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	675 432	725 747
	Dons	89	1 450
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		5
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	27 469	22 557
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	702 990	749 758	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	134 493	152 219
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 575	19 782
	Rémunération du personnel	406 555	415 963
	Charges sociales	144 795	164 100
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 916	8 466
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5	17
	Total des charges d'exploitation	713 339	760 547
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(10 350)	(10 789)	
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	718	738
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER	718	738	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(9 632)	(10 051)	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels	18 745	7 135
	Charges exceptionnelles	15 243	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 502	7 135	
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS	722 453	757 631	
TOTAL DES CHARGES	728 583	760 547	
EXCEDENT ou DEFICIT	(6 130)	(2 916)	
PRODUITS	69 926	76 360	
	Bénévolat		
	Prestations en nature	69 926	76 360
Dons en nature			
CHARGES	69 926	76 360	
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	69 926	76 360
Personnel bénévole			



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- Fermeture du site de Grand Charmont en août 2019. Ce site était ouvert depuis le début de l'année 2016.

- Subvention Fonds Européens (FSE)

* Au 31/12/2019, il a été constaté un produit à recevoir pour 163 000 €

- Traitement de la taxe d'apprentissage :

A compter des comptes 2017, la taxe d'apprentissage collectée a été comptabilisée selon les préconisations du réseau E2C; en 2019 la répartition a été effectuée en totalité en tant que produit d'exploitation soit 39 385.31 €.

Commission
Isabelle SCHMITT

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **484 483** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **722 453** euros et un total **charges** de **728 583** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-6 130** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 398					1 398
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 398					1 398
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	27 097				20 420	6 677
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 307				13 831	54 475
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 404				34 251	61 153
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	96 802				34 251	62 551

Isabelle SCHMITT
Commissaire aux Comptes



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	1 398			1 398
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 398			1 398
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	7 802	17 749	20 420	5 132
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	64 212	2 409	13 831	52 790
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 014	20 159	34 251	57 922
TOTAL	73 413	20 159	34 251	59 321

Isabelle SCHMITT
 Commissaire



Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	45 000	45 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	345 000	345 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	3 293	3 293	
	TOTAL DES CREANCES	393 294	393 294	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 577	25 577		
	Personnel et comptes rattachés	21 117	21 117		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 538	28 538		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 995	1 995		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 850	2 850		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	80 835	80 835			
	TOTAL DES DETTES	160 912	160 912		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	355 201		27 185	328 016
Report à nouveau	(24 269)	24 269		
Résultat de l'exercice	(2 916)	2 916		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 380		18 695	1 685
Provisions réglementées				
TOTAL	348 397	27 185	45 880	329 702

Isabelle SOFFRANT
 Commissaire aux Comptes



ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 293	3 293
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 293

Isabelle
Commissaire aux Comptes



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		80 835	80 835
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			80 835



ISABELLE SCHMITT
Inscrite à la Compagnie Régionale de
Commissaire aux Comptes de BESANCON
52, Faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Association

10 rue de Londres
90000 BELFORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Association

10 rue de Londres
90000 BELFORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Belfort,
Le 15 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes,

Isabelle SCHMITT

